



## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 16 février 2026 Délibération n° 2026-07

**Objet de la délibération :** campagne de mesure du radon

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :**

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 46 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 30 membres présents, dont 27 votants

**Date de convocation :** 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six le seize février à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Alain BECARD, Marc GALZENATI, Maryse NADALIN, Yves BILBOT, (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Cyril BRULÉ, Éveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Jean-François FEVRE, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

#### PAYS AUXOIS MORVAN



[www.auxoisnmorvan.fr](http://www.auxoisnmorvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Le 4<sup>e</sup> Plan National d'Action 2020-2024 pour la gestion du risque lié au radon (PNAR) et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2023-2027, notamment à travers son axe 2 : agir pour développer des environnements favorables à la santé, mettent en avant l'importance de la prise en compte de la santé environnementale dans une gestion intégrée du patrimoine immobilier. Ces orientations stratégiques soulignent l'enjeu majeur que constitue la qualité de l'air intérieur pour la santé publique.

Les problèmes de santé liés à une qualité dégradée de l'air intérieur sont variés, allant de simples gênes (odeurs, somnolence, irritations des yeux ou de la peau) à l'aggravation ou au développement de pathologies lourdes comme les allergies respiratoires ou l'asthme. Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle, est une préoccupation particulière, reconnu comme responsable d'environ 2 000 à 3 000 cas de cancers du poumon par an en France. La qualité de l'air intérieur est un enjeu prioritaire pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les pouvoirs publics. Depuis 2004, la réglementation française vise à mieux encadrer ce risque, en particulier dans les zones identifiées comme à fort potentiel radon. Parmi les recommandations des plans nationaux figurent :

- La promotion et l'accompagnement des actions territoriales intégrées pour la gestion du risque lié au radon dans l'habitat.
- La mise en œuvre d'actions préventives associant la gestion du risque radon à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et à l'efficacité énergétique.

Dans ce contexte, le territoire du Pays d'Auxois-Morvan, où environ 70 communes sont classées en zone à fort potentiel radon (zone 3), représente un cadre propice et prioritaire pour la mise en œuvre de ces actions. Dans le cadre de son axe prévention, le Contrat Local de Santé Auxois Morvan 2025-2029 dispose d'une fiche action 3.6 : améliorer la qualité de l'air intérieur/rénovation énergétique et radon. Dans ce cadre, le PETR s'engage à organiser un accompagnement à la détection et aux mesures en concentration du radon dans l'habitat en 2026 et valide la commande de 200 kits.

Les campagnes de mesures sont financées par la direction générale de la santé (DGS). Des dosimètres sont installés chez les personnes volontaires. La campagne de communication auprès du grand public démarrera au mois d'avril 2026 afin de trouver 200 foyers volontaires. La campagne de mesures se déroulera l'hiver prochain. À la suite de l'analyse, les résultats seront diffusés lors d'une réunion de restitution. Ensuite, la mobilisation d'appui technique par des acteurs de l'habitat, préalablement formés, est proposée.

#### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

- 1) Décide que la mise en place d'une campagne de mesure du radon, comme envisagée au titre de la fiche action 3.6 du Contrat Local de Santé ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
 du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à : Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or.